NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

CODE PRODUIT : **A358 - A360**

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit : Liquide nettoyant antistatique

Code produit : **A358 – A360**

Conditionnement : A358 Carton de 6 flacons de 250 ml – A360 Carton de 6 flacons de 500 ml

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Nettoyant antistatique

Utilisations déconseillées : Aucune donnée n'est disponible

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**

Adresse : 74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond

Tel : +33.(0)2.48.63.71.00

Fax : +33.(0)2.48.96.72.26

E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr

Site internet : www.apei.asso.fr

Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence : INRS/ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange :

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :

Xi, R36
R10
R67

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases R est repris dans la section 16.

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :

Flam. Liq. 2, H226
Eye Irrit. 2, H319
STOT SE 3, H336

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la section 16.
La procédure employée pour déterminer la classification est reprise dans la section 16.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

CODE PRODUIT : **A358 - A360**

2.2. Eléments d'étiquetage :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

ATTENTION

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation nationale.

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) **:** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.
Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) **:** Le mélange ne contient pas de substances soumises à autorisation.
Autres : Aucune donnée n'est disponible.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélange :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	67/548/CEE	Concentration
Isopropanol	67-63-0	200-661-7			GHS07 GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	 Xi, F R11 R36 R67	c < 40%
HEXYL SALICALATE	6259-76-3	228-408-6			GHS07 GHS09 Wng H319 H315 H317 H410	 Xi, N R38 R43 R50/53	c < 0,1%

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Conseils généraux :
D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation **:**
Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer l'air frais et examiner. Si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

En cas d'ingestion :
Ne rien faire absorber par la bouche.
En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier. Montrer l'étiquette. Garder au repos. Ne pas faire vomir.
En cas de contact avec les yeux :
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
En cas de contact avec la peau :
Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures…
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation **:** Peut provoquer somnolence ou vertige.
En cas de contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation.
En cas de contact avec les yeux : Peut provoquer une sévère irritation.
En cas d'ingestion : Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.
Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction :

Refroidir ou éloigner les emballages à proximité des flammes.
Moyens d'extinction recommandés :
En cas d'incendie, utiliser :

- Eau pulvérisée ou en jet
- Mousse
- Poudres
- Dioxyde de carbone (CO_2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés :
Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
Produits de combustion dangereux **:**
En cas d'incendie, peut se former :

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Dérivés nitrés

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité : Inflammable
Protection contre l'incendie : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants et d'équipements de protection de la peau, des yeux et des muqueuses.
Procédure spéciale : Aucune donnée n'est disponible.
Incendies avoisinants : Aucune donnée n'est disponible.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

CODE PRODUIT : **A358 - A360**

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection individuelle et procédures d'urgence :

6.1.1. *Pour les non-secouristes* :

Equipements de protection : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir Section 8). Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel non indispensable. Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Supprimer les sources de courant électrique à proximité. Rend le sol glissant.

6.1.2. *Pour les secouristes* :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures règlementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. *Moyens appropriés pour le confinement* :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. *Moyens appropriés pour le nettoyage :*

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée. Rincer les faibles résidus à l'eau.

6.3.3. *Autres informations :*

Aucune donnée complémentaire n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres sections :

Aucune donnée complémentaire n'est disponible.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesure de protection :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les vapeurs ou pulvérisations du produit.

Ne pulvériser que sur des appareils hors tension. Eviter les coulures à l'intérieur des systèmes électroniques.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les règlementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Aucune donnée n'est disponible.

Mesures pour protéger l'environnement :

Aucune donnée n'est disponible.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit bien ventilé à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Matériaux d'emballage :
Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :
Le sol des locaux est imperméable. Stocker sur rétention.
Classe de stockage :
Inflammable

7.3. Utilisations finales particulières :
Se référer aux utilisations identifiées au point 1.2.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle :
8.1.1. Exposition du travailleur :

Valeurs limites d'exposition :

Nom	VME	VLE
Isopropanol		980 mg/m^3

8.1.2. *Exposition de l'environnement :*

Empêcher toute fuite du produit en égout ou en milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe 13.

8.2. Contrôles de l'exposition :
8.2.1. Contrôles techniques appropriés :
Mesures liées à la substance/mélange : Aucune donnée n'est disponible.
Mesures structurelles : Aucune donnée n'est disponible.
Mesures organisationnelles : Aucune donnée n'est disponible.
Mesures techniques : Aucune donnée n'est disponible.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :
Protection des yeux / du visage :
Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes avec protection latérale conforme à la norme NF EN166.
Protection des mains :
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
Type de gants conseillés : caoutchouc nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NRB)) – PVA (Alcool polyvinylique)
Protection du corps :
Non nécessaire en utilisation normale. Si contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
Protection respiratoire :
Non nécessaire en utilisation normale.
Risques thermiques :
Aucune donnée n'est disponible.
Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été en contact du produit ainsi que les mains.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :
Mesures liées à la substance/mélange : Aucune donnée n'est disponible.
Mesures d'instruction : Informer l'utilisateur des mesures de prévention.
Mesures organisationnelles : Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.
Mesures techniques : Stocker le produit sur rétention adaptée.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

CODE PRODUIT : **A358 - A360**

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique :	Liquide incolore
pH :	7,5
Point / Intervalle d'ébullition :	Vers 80-100°C
Point de fusion :	< 0°C
Intervalle de point éclair :	21°C < Pe < 55°C
Température d'auto-inflammation :	> 400°C
Température de décomposition :	Pas de données
Propriétés explosives :	Isopropanol : inférieures à 2% ; supérieure à 12% dans l'air
Propriétés comburantes :	Non concerné
Pression de vapeur :	Isoproanol 43hpa
Masse volumique à 20°C :	0,91kg/litre
Solubilité dans les solvants organiques :	Soluble dans les alcools
Hydrosolubilité :	Soluble
Densité de vapeur/air :	> air
Viscosité à 20°C :	Faible

9.2. Autres informations :

Aucune information additionnelle.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de données.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 50°C.
Ne pas exposer au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des sources chaudes et des appareils électriques en fonctionnement. – Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles :

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde et dioxyde de carbone, dérivés nitrés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

11.1.1. Informations sur les substances :

Non concerné.

Toxicité aiguë :

Inhalation :	L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges.
Contact avec la peau :	Irritation possible en cas de contact prolongé.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux.
Ingestion :	Irritation du tube digestif. Effets sur le système nerveux. DL50 = 4570 mg/kg Espèce : Rat

Corrosion / Irritation cutanée :
Aucune donnée n'est disponible.
Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :
Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :
Pas d'effets connus.
Mutagénicité :
Aucun des composants n'est classé CMR.
Cancérogénicité :
Aucun des composants n'est classé CMR.
Toxicité pour la reproduction :
Aucun des composants n'est classé CMR.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :
Pas d'effets connus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :
Pas d'effets connus à long terme.
Danger par aspiration :
Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2. Information sur les voies d'exposition probables :
La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

11.1.3. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :
Pas de données disponibles sur la préparation complète.

11.1.4. Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :
Pas de données disponibles sur la préparation complète.

11.1.5. Effets interactifs :
Pas de données disponibles sur la préparation complète.

11.1.6. Absence de données spécifiques :
Pas de données disponibles sur la préparation complète.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :
Pas de données disponibles.

11.1.8. Autres informations :
Pas de données complémentaires disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
Pas de données disponibles sur la préparation complète.
Nocif pour les organismes aquatiques en cas de rejets importants. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité :

Isopropanol :

Toxicité aigüe :

Poissons :	CL50/poisson/48h = 100 mg/l
Crustacés :	Aucune donnée n'est disponible.
Algues / Plantes aquatiques :	Aucune donnée n'est disponible.
Autres organismes :	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité chronique :	Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité :
Biodégradabilité très facile d'après les données des composants. Les agents de surface sont conformes au règlement CE 648/2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation :
Le produit est potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol :
Le produit est soluble dans l'eau donc très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :
Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes :
Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION
13.1. Méthode de traitement des déchets
13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.
Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

13.1.2. ***Informations pertinentes sur le traitement des déchets :*** Voir. 13.1.1.

1.1.1. ***Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :*** Voir. 13.1.1.

13.1.3. ***Autres recommandations pour l'élimination :*** Voir. 13.1.1.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies : UN1993 = Liquide inflammable n.s.a. (Isopropanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

3

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement : Non concerné

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR, 2013) :

Code de classification :	-
Catégorie de transport :	3
Code de restriction concernant les tunnels :	-
Dispositions spéciales de transport :	-
Quantités limitées :	5L / 30kg
Quantités exceptées :	-
Instruction d'emballage :	-
Disposition pour l'emballage en commun :	-

14.6.2. *Transport ferroviaire (RID) :*

Code de classification :	-
Catégorie de transport :	3
Identification :	
Code de restriction concernant les tunnels :	
Dispositions spéciales de transport :	
Quantités limitées :	5L / 30kg
Quantités exceptées :	

14.6.3. *Transport fluvial (ADN / ADNR) :*

Aucune donnée n'est disponible.

14.6.4. *Transport maritime (IMDG) :*

Quantité limitée :	5L / 30kg
FS :	F-E, F-C
Disposition spéciales de transport :	
Quantité exceptée :	

14.6.5. *Transport aérien (ICAO / IATA) :*

Aucune donnée n'est disponible.

14.6.6. *Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :*

Voir sections 4, 5 et 6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Aucune donnée n'est disponible.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementation européenne :

Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifiée :

Voir section 3.

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les règlementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive n°67/548/CEE modifiée.
- Directive n°1999/45/CE modifiée.
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié

Informations relatives à l'emballage :

Indication de danger détectable au toucher.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :

Maladies professionnelles :

TMP N°84

Classification française des ICPE :

Rubrique 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou de catégorie 3

Autres réglementations :

Aucune information complémentaire.

15.2. ÉVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP)

Classification	Justification
Flam. Liq.Cat. 2	Règle d'additivité
Eye. Irrit. Cat2	Règle d'additivité.
STOT SE 3	Règle d'addivité

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases R et H abrégées reporté des Sections 2 et 3

Libellé des phrases de risque R et mentions de danger H indiquées au paragraphe 3 :

Directive 67/548/CEE	Règlement CE 1272/2008
F : Inflammable	Flam. Liq. 2 : Facilement inflammable, Catégorie 2
Xi : Irritant	Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 3
N : Dangereux pour l'environnement	STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
R10 : Inflammable	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
R36 : Irritant pour les yeux	H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
R38 : Irritant pour la peau	H315 : Provoque une irritation cutanée.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	16/05/2013	Création	ARCHEZ CONSEIL	RESPONSABLE QHSE
9	11/05/2015	Mise à jour	DCE	RESPONSABLE QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes règlementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Dossier Central Visa :	Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E. Visa :